

# Capables, mais différemment

---

**N**ous célébrons cette année les dix ans de la loi du 11 février 2005 portant sur «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées». Les médias, les associations, les pouvoirs publics, plus discrètement, ont fait le bilan de l'action de ces dix dernières années. La législation française s'est dotée d'un texte ambitieux dont il faut ici rappeler les trois piliers : l'accessibilité universelle, le droit à compensation et l'amélioration de l'accès aux droits par la création des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Dans cette affaire comme dans bien d'autres, nous devons être attentifs aux mots, à leur portée. Passer d'une loi (1975) «en faveur des handicapés» à celle qui est en place aujourd'hui constitue une révolution sociétale. En 1975, on mesurait «les déficiences» des personnes, en 2005 «on évalue leurs potentiels». Mais, malgré les mots et certains progrès, elle reste une avancée trop formelle, au point que le terme d'hypocrisie est évoqué. Bonne conscience qui cache mal les faits. Si plus d'enfants et de jeunes vont à l'École, cela reste insuffisant, et les maîtres ne sont pas toujours formés. S'agissant des loisirs, du travail, de la vie sociale et affective, de la sexualité, «nous sommes à des années lumières» des objectifs et trop souvent encore ce sont les interdits et les tabous qui dominent<sup>1</sup>. Des régressions sont aussi observées, en termes de droits concrets, par insuffisance ou réduction des crédits. Avec cette terrible

.....

personnes en situation de handicap. Et le faire autorise sans démagogie, aussi, à réfléchir autrement à beaucoup de questions qui taraudent nos sociétés européennes. Celle par exemple des dépenses publiques, des services publics devenus les cibles d'un large mouvement réactionnaire tendant à contester l'idée qu'ils font pourtant «société». Nos sociétés restent riches, très riches, la façon dont la redistribution de ces richesses s'opère, le sens qu'elle prend sont au cœur de notre contrat social. Trop de gens restent sur le bord de la route. Les personnes en situation de handicap sont à nouveau fragilisées.

## D'une lente conquête à un possible retour en arrière

Le secteur du handicap a dû, au cours de l'histoire, se dégager des approches médicales, sans toutefois rompre complètement avec elles. La référence à la pathologie régnait en maître, elle régnait la vie des individus, décrétant ce qu'il était possible de faire ou de ne pas faire. Il a fallu passer d'une dépendance à une collaboration, d'injonctions à des consensus et à des mises en commun. La conviction d'un «développement culturel» possible des enfants porteurs d'une déficience, dépassant souvent la prédition médicale, voire même, on le verra ici, le destin éducatif promis, est une longue histoire. C'est une conquête jamais achevée. Nos collègues d'EPS concerné-e-s y ont largement participé. Les structures scolaires adaptées et l'École, de façon générale, y ont joué leur partition, y compris les fédérations sportives scolaires, toutes engagées dans ce domaine. Pour leur part, les fédérations sportives spécifiques ont eu un rôle important dans cette conquête, et maintenant des fédérations «ordinaires» de plus en plus nombreuses développent des actions en direction de ce public nouveau, pour elles, concourant ainsi à l'accessibilité des sports, des pratiques artistiques, des jeux «adaptés», à l'entrée dans la culture physique. Et c'est ce large mouvement, convaincant et révélateur du point de vue du développement des individus, qui aujourd'hui ne semble pas regardé pour ce qu'il est, du point de vue de sa portée générale. C'est sa dynamique et ses effets libérateurs, émancipateurs sur les populations en situation de handicap dont on ne veut pas (plus) tirer les leçons s'agissant de l'éducation de toutes et tous. Ainsi et *a contrario* de cette leçon d'histoire, s'annonce le retour paradoxal d'une EPS médicalisée et qui ne veut voir dans la santé qu'une finalité individuelle et non un moyen, un potentiel d'agir sur le monde, d'être avec les autres. Cette quasi injonction idéologique a rang de politique internationale et nombre de pays y ont déjà cédé, avec comme visée la gestion personnelle de son «capital santé» et comme

«En 1975, on mesurait «les déficiences» des personnes, en 2005 «on évalue leurs potentiels».»

condition, pour les parents, pour les jeunes, d'avoir tout le temps, pour tout, à lutter, à accomplir en permanence de véritables parcours du combattant où tout se «mérite» et où, finalement, le droit fondamental s'estompe. Les délais supplémentaires accordés par les pouvoirs publics à la mise en place de «l'accessibilité» et la souplesse annoncée de leur mise en œuvre constituent une sorte de déticotage de la loi<sup>2</sup>. Un rapport de la commission européenne aux droits de l'homme, publié le 17 février 2015, s'étonne qu'en France «des milliers de handicapés adultes quittent leur pays pour la Belgique». Ce bilan mitigé fait dire à Ségolène Neuville, Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, que : «le rendez-vous a été manqué»<sup>3</sup>. On a donc le droit de parler de violence sociale s'agissant de la situation faite aux



ALBERT VEILLON

effet, partout, un régression de l'EPS dans les systèmes éducatifs. Que pouvons-nous espérer de cela et de son effet boomerang probable dans le domaine du handicap?

### Toutes, tous capables

La démonstration est faite, tous les individus en situation de handicap, placés dans des conditions scolaires, sociales et culturelles *ad hoc*, face à des enseignant-e-s et des intervenant-e-s compétents, sont capables de progrès considérables dans tous les domaines, à commencer par «l'éducation physique» et la pratique des APSA. Ces 2 % d'élèves, un peu plus différents que les autres, ont des capacités, en développent de nouvelles, visent et atteignent des performances insoupçonnables. Ils-elles «existent», s'inscrivent dans l'environnement social et humain, dans une culture partagée et entrent dans la catégorie des «tous capables». Ce n'est pas la moindre des leçons nous venant de ce milieu ou de ces pratiques, au point de faire dire à nos collègues qui interviennent auprès d'eux qu'on souhaiterait que les 98 % des élèves restant, qui ont tous et toutes les aptitudes requises, partagent cette soif de savoir et de savoir faire.

«Ce n'est pas la moindre des leçons nous venant de ce milieu ou de ces pratiques, au point de faire dire à nos collègues qui interviennent auprès d'eux qu'on souhaiterait que les 98 % des élèves restant, qui ont tous et toutes les aptitudes requises, partagent cette soif de savoir et de savoir faire.»

.....  
porte qu'ils/elles frappent. Ce besoin de social et de culture exprimé par ces élèves pour être puis grandir et agir dans la société doit nous faire réfléchir.

### Oui, mais différents quand même

La tentation est grande de voir dans les personnes en situation de handicap des individus totalement comme les autres, de nier leurs caractéristiques, provoquant parfois chez certain-e-s des revendications identitaires fortes, des révoltes, au nom d'une spécificité ignorée. Et cela n'est pas sans bousculer les démarches «intégratrices» ou inclusives. C'est le cas des sourds, qui récusent certains dispositifs préventifs et se

définissent très souvent comme une communauté à part entière, ayant son propre langage, une culture en partie singulière et la volonté de vivre entre soi. C'est un cas extrême, mais il a, d'une certaine manière, valeur universelle. C'est une mise en garde qu'il faut entendre pour se prémunir de tout dogmatisme pédagogique ou humanitaire. On le verra dans ce numéro, agir dans l'intérêt des élèves en situation de handicap en étant essentiellement guidé par la compassion peut être totalement contre productif. L'inclusion suppose une technicité des interventions. Elle exige une connaissance de ces élèves, c'est-à-dire de leurs possibles ou probables difficultés et incapacités; mais aussi de leurs potentialités. Ceci en sachant que chaque personne est singulière, irréductible au portrait médical qui peut en être présenté, et que donc l'enseignant devra développer une approche didactique et pédagogique en relation avec ces données et aussi, fondamentalement, avec ce qu'il aura observé de l'activité réelle de l'élève. Et on aborde là le problème, le dilemme pourrait-on dire, de l'inclusion : se suffit-elle à elle-même ? Doit-on au contraire pour une socialisation réelle, viser, comme pour toutes et tous les élèves, des apprentissage, l'accès au savoir, au savoir faire, à la qualification, bref les conditions d'une vie personnelle et autonome réussie ? La question des différences invite à considérer aussi les structures spécifiques, qu'il s'agisse des fédérations sportives destinées aux personnes en situation de handicap, des établissements spécialisés ou d'établissements dont l'expérience dans le champ du handicap est marquante. Un regard historique sur ce qui s'y est construit nous fait apprécier la pertinence du travail accompli et la capacité d'innovation des acteurs. L'exemple du lycée de Vaucresson est ici un cas d'école. Les collègues y ont accumulé depuis trente cinq ans des expériences et des compétences qui méritent d'être transmises.

Cette transmission, plus généralement la formation des enseignants, est un enjeu central de toute politique un tant soit peu ambitieuse. Or, le rapport de Paul Blanc remis au président de la République, sur le thème de « la scolarisation des enfants handicapés » (2011) met en évidence une formation des enseignants insuffisante. Il note qu'avec l'augmentation du nombre d'enfants en situation handicap scolarisés en milieu ordinaire, une part croissante des enseignant-e-s est susceptible d'être confrontée à de tels élèves et que « la formation des enseignants est donc de première importance pour la qualité de prise en charge de ces élèves ». Mais il ajoute que la formation des enseignants au handicap demeure insuffisante. Il avance que, « malgré l'affichage de priorités par l'administration centrale, les inspections académiques et les chefs d'établissements, la formation des enseignants au handicap relève aujourd'hui du volontariat ». Et il évoque le rapport annuel de l'ONFRIH (Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le

handicap), qui souligne que, « dans le contexte économique actuel, la charge financière, pour les académies, de ces formations, surtout pour les options à recrutement national, constitue de fait une limite aux effectifs formés ». Le rapport de Paul Blanc fait valoir que c'est la formation continue qui doit être privilégiée dans le second degré et que « la mastérisation doit être repensée dans ses modalités afin d'assurer cette formation qui devrait s'intégrer dans une vision plus complète de la gestion de l'hétérogénéité des élèves ».

Nous voulions développer la question spécifique et nous voilà donc revenus à des exigences communes. Preuve que la partie peut aussi se revendiquer d'un tout.

## Des pratiques adaptées ? Sous la forme, le fond...

Les pratiques dites « adaptées », qu'elles soient physiques, sportives, artistiques ou encore ludiques, interrogent, ici comme ailleurs. Il y a débat. On voit bien que deux tendances peuvent s'opposer. L'une décrétant qu'elles le sont à un point tel qu'on doit parler de pratiques spécifiques, qui n'ont de sens que dans le contexte du handicap où elles apparaissent et pour les élèves concerné-e-s, l'autre qu'elles ne sont que des déclinaisons simplifiées des pratiques sociales de référence. Nous voulons nous dégager de ces hypothèses, tenter de les dépasser. D'abord en observant que certaines déficiences nous conduisent aux limites ultimes des capacités humaines, à des extrémités telles que certain-e-s, commettant une erreur fondamentale, trompé-e-s par ce qu'ils voient, n'y décèlent que de l'incapacité. Il faut donc admettre que dans cette aire particulière la question de la forme que prennent les « pratiques adaptées » peut laisser croire à l'autonomie totale des pratiques observées, à la rupture entre le monde du « handicap » et « l'autre ». Avec cette double caractéristique de la différence de leur état et de celle de ce qu'ils font dans cet état. Lucien Sève, dans un ouvrage récent sur Vygotski<sup>4</sup>, s'intéresse à l'enfant aveugle « qui lit et écrit en braille », « au sourd qui signe en l'air », en pointant ces pratiques comme un « surcroît d'invention médiatisante ». Rien n'empêchant, selon lui, « d'entendre avec les yeux, ou lire avec les doigts », il affirme que « le pire dans la déficience est moins le « handicap » naturel que la privation d'accès au culturel » ; la « compensation » (le moyen inventé pour pallier la déficience) étant là pour « libérer l'énorme énergie potentielle » qui habite le sujet. Sachons donc voir dans ces pratiques, parfois les plus étranges, une vraie continuité culturelle, un profond souci de participer, avec les ressources disponibles, à l'aventure humaine ludique, sportive et artistique commune. Sans doute l'inclusion n'est-elle pas toujours facile à mettre en œuvre, mais c'est pour nos collègues un défi stimulant et une belle aventure professionnelle. Le travail enseignant s'y trouve confronté à une complexité qui oblige en permanence à une posture dialectique imposant la conjugaison des contraires et la gestion des tensions entre le particulier et le commun. De quoi nourrir un rôle de « Prof » concepteur/trice. ♦ A. Becker

**« Sachons donc voir dans les pratiques « adaptées », parfois les plus étranges, une vraie continuité culturelle, un profond souci de participer, avec les ressources disponibles, à l'aventure humaine ludique, sportive et artistique commune. »**

1. Jean-Louis Garcia, président de la Fédération des APAJH (Associations pour adultes et jeunes handicapés).

2. Alain Rochon Président de l'Association des paralysés de France (APF).

3. Ségolène Neuville, Secrétaire d'État, chargée des personnes handicapées. Interview croisée, journal *L'Humanité*, du 27 Février 2015.

4. Histoire du développement des fonctions psychiques supérieures, Lev Vygotski, La Dispute, 2014, p 57.